Montreuil le 01 mars 2024

La CGT PJJ vous informe

DES DÉCLARATIONS DE BONNES INTENTIONS AUX ACTES ? L'ÉGALITÉ, À LA PJJ ON N'Y EST TOUJOURS PAS !

Depuis 1946, l'égalité femmes-hommes est un principe constitutionnel.

En 1976, la directive européenne du 9 février introduit la notion d'égalité de traitement qui vise à passer d'une égalité formelle à une égalité réelle.

La loi du 27 mai 2008 définit les notions de discrimination directe et indirecte, assimile les faits de harcèlement moral et sexuel aux discriminations et renforce la protection des victimes.

La loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, prévoit que «l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée». C'était il y a 10 ans !!!

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique vise à renforcer les engagements et les obligations des employeurs publics. Néanmoins, le récent refus d'octroyer un congé menstruel par les sénateurs n'est évidemment pas un bon signal.

A la veille de la signature des accords égalité professionnelle à laquelle la CGT PJJ est systématiquement présente, nous ne pouvions pas passer à côté d'un « rappel à la loi » en direction de notre administration à l'occasion du 8 mars. Car si les textes et les conventions se succèdent, les discriminations persistent.

Pour mémoire, encore en 2024, 1 femme sur 3 a déjà été victime de harcèlement au travail et plus de 8000 viols ou tentatives de viols se produisent chaque année.
80 % des femmes considèrent qu'elles sont confrontées à des attitudes ou comportements sexistes dans leur cadre professionnel.

Si l'administration donne la possibilité aux agents de bénéficier de droits en faveur de l'égalité professionnelle, ces guides, peu connus de tous, sont noyés dans la multitude d'informations sur intranet.

Même si la PJJ s'est enfin mise au travail depuis 4 ans, il n'en reste pas moins que de nombreux agents ne sont toujours pas sensibilisés à cette question.

Depuis son 51ème congrès en 2015, la CGT s'est déclarée féministe. Être féministe, c'est vouloir transformer la société, ne pas se satisfaire de l'ordre établi.

C'est se mobiliser pour gagner un monde plus juste et plus égalitaire.

Pour la CGT PJJ, coûte que coûte, nous resterons vigilants à l'application stricte de tous les engagements pris par l'administration.

Lutter pour l'égalité c'est aussi protéger les agents dans nos structures et sensibiliser les jeunes qui nous sont confiés par l'exemplarité.

CGT PJJ - Case 500 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cédex
06.33.33.02.50 national@cgtpjj.fr www.cgtpjj.org

Montreuil le 18 janvier 2024

La CGT PJJ vous informe

Egalité Femmes - Hommes

La CGT PJJ soutient:

- Nos collègues enceintes qui doivent encore se battre pour obtenir leur heure journalière
- Nos collègues parents d'enfants mis en difficulté pour la prise en compte de leur parentalité
- Nos collègues parents isolés qui luttent encore pour concilier vie professionnelle et vie personnelle
- Nos collègues victimes de harcèlement, propos sexistes et discriminatoires, et qui ne sont pas toujours protégées et accompagnées par notre administration
- Nos collègues retraitées impactées sur leur pension pour avoir consacré du temps à leurs enfants
- Nos collègues cadres qui travaillent à temps plein malgré leur temps partiel
- Nos collègues victimes de discrimination lors des recrutements dans le cadre des mobilités pour les postes à profil

La lutte pour l'égalité c'est l'affaire de toutes et tous. Cette lutte, la CGTPJJ en a fait l'une de ses priorités sur ce mandat

Nous sommes la seule OS à représenter systématiquement les agents de la PJJ dans tous les groupes de travail sur cette thématique depuis septembre 2023. Notre volonté d'enrichir les débats et de veiller à ce que les futurs accords « égalité femme-homme » s'appliquent au sein de notre administration est réelle et nous sommes déterminés à défendre l'égalité !

La signature de cet accord devrait se faire le 22 mars prochain par les OS représentatives au CSA ministériel. Mais la CGTPJJ ne signera pas l'accord si l'administration n'est pas en capacité d'offrir toutes les garanties exigées !

Notre administration a choisi de donner à son site central le nom de la féministe Olympe de Gouges. Qu'elle soit à la hauteur de ses ambitions.

La CGT PJJ :

- **exige l'égalité femmes-hommes et continuera sa lutte contre toutes les formes d'inégalités !**
- **appelle tous les agents de la PJJ à rejoindre la mobilisation nationale le vendredi 8 mars, grève féministe pour la lutte des droits des femmes !**

STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL. AGISSONS !

egalite-professionnelle.cgt.fr

CGT PJJ - Case 500 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cédex
06.33.33.02.50 national@cgtpjj.fr www.cgtpjj.org

SALAIRES
TEMPS DE TRAVAIL
RESPECT CARRIÈRES
RETRAITES

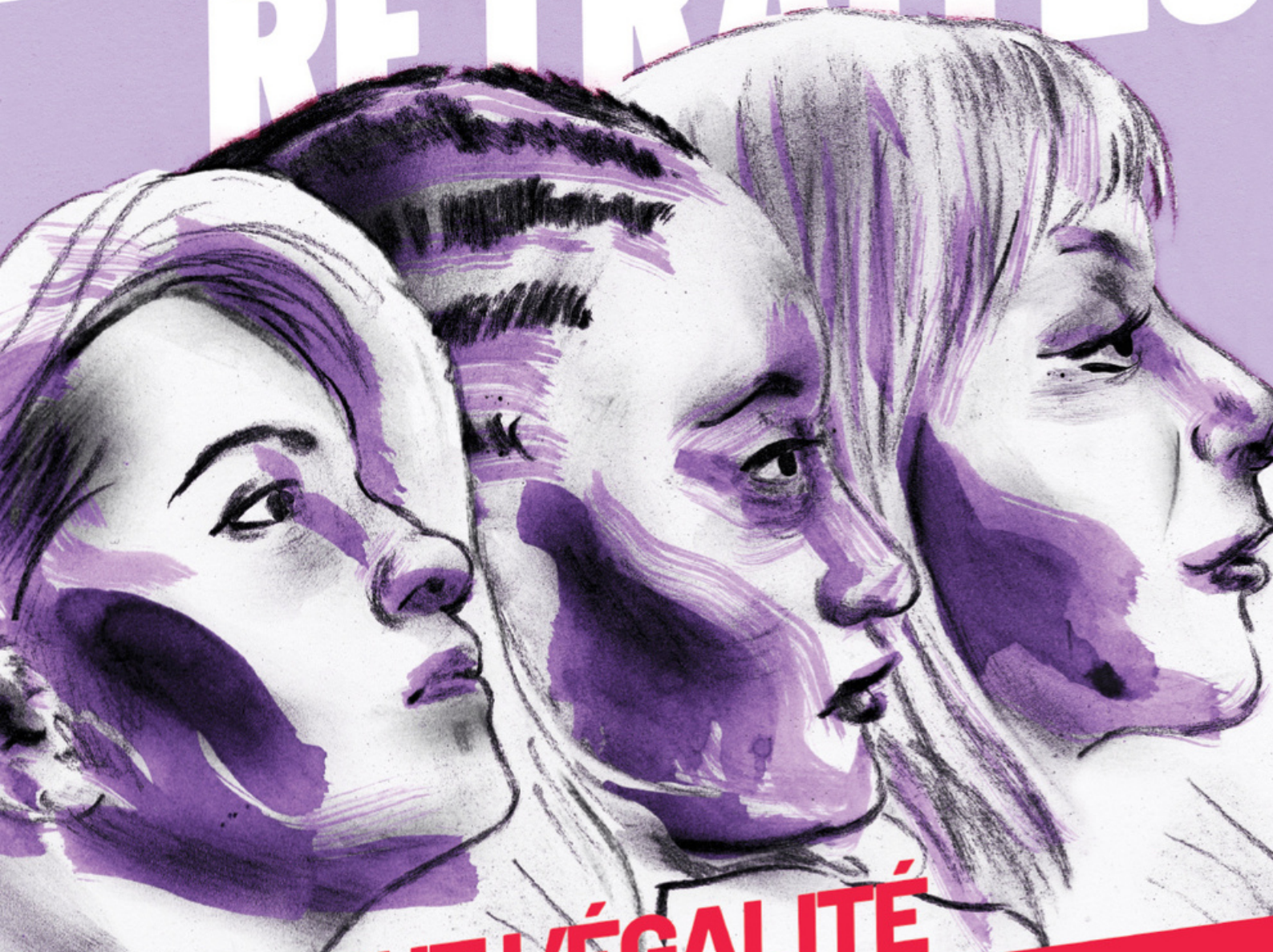

ON VEUT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

la cgt

LE 8 MARS, ON ARRÊTE TOUT
POUR GAGNER
L'ÉGALITÉ SALARIALE
la cgt